

MÉTRITE CONTAGIEUSE DES ÉQUIDES (MCE)



Maladie sexuellement transmissible spécifique des équidés, toutes les races de chevaux et poneys sont sensibles à la Métrite Contagieuse des Équidés (MCE). Les ânes seraient également sensibles.

Elle est présente dans toutes les régions du monde, avec une incidence assez faible en France depuis quelques années, mais des cas sont cependant répertoriés tous les ans.

CAUSES

DE LA MALADIE

Maladie bénigne et facile à soigner, la MCE peut quand même faire perdre une saison de monte.

Jusqu'en 2005, la métrite contagieuse était une Maladie réputée contagieuse (MRC) : mesures de « police sanitaire » avec interdiction de monte pour les animaux contaminés ou infectés, contrôles obligatoires après traitement avant de reprendre la monte.

A partir de 2006, elle devient une maladie à déclaration obligatoire (MDO). Puis, actuellement, la métrite contagieuse est maladie de Danger sanitaire de deuxième catégorie à déclaration obligatoire (Décret n°2012-845 du 30 juin 2012, Arrêté Ministériel du 29 juillet 2013).

Les détenteurs d'animaux, vétérinaires ou laboratoires d'analyses doivent déclarer à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) chaque cas positif, mais il n'y a plus de police sanitaire indemnisée par l'Etat. La gestion des cas positifs est réalisée par les professionnels avec les conseils de leur vétérinaire et selon les règlements de Stud-books quand cela a été prévu.

TRANSMISSION

BACTERIE RESPONSABLE

Il s'agit de *Taylorella equigenitalis*.

Elle peut survivre plusieurs mois dans l'appareil génital des chevaux : région clitoridienne chez la jument, organes



Bactérie



Chevaux malades/porteurs, Saillie ou IA



++



Pas de mortalité rapportée pour cette maladie



Catégorie 2 (déclaration obligatoire, gestion par les professionnels)



Surveillance RESPE



Syndromes associés : Maladies réglementées, Reproduction

génitaux externes chez l'étalon, en particulier la fosse urétrale (fosse du gland).

Fragile dans le milieu extérieur : la bactérie est sensible à la lumière, le dessèchement, les désinfectants usuels, et à de nombreux antibiotiques. Mais elle peut résister 5 jours à l'obscurité.

Elle résiste également à la réfrigération et à la congélation : bien que la bactérie soit sensible aux antibiotiques généralement utilisés dans les dilueurs de semence réfrigérée ou congelée (pénicilline ou amoxicilline, gentamicine), des cas de transmission par la semence congelée ont été rapportés.

TRANSMISSION

Elle se fait par saillie ou insémination artificielle, ou par le matériel ou le personnel en contact avec l'appareil génital des juments et étalons. La bactérie n'est présente que dans les sécrétions génitales.

Très contagieuse, elle se transmet rapidement dans le harem d'un étalon. En monte naturelle, une jument infectée transmet la bactérie à l'étalon, qui la transmet ensuite à toutes les autres juments qu'il saillit (ou qui sont inséminées avec sa semence).



Mise à jour :
Mai 2014



Auteurs :
I. BARRIER, B. FERRY

METRITE CONTAGIEUSE DES EQUIDES (MCE)



SYMPTOMES

L'incubation est de 2 à 5 jours après la saillie infectante.

CHEZ L'ETALON

Aucun symptôme visible : l'étalon est porteur sain, et peut le rester pendant plus de 4 mois en l'absence de traitement.

Par contre, sa fertilité chute en général, non pas par altération des spermatozoïdes, mais parce que l'infection utérine des juments empêche le développement embryonnaire.



Figure 1 : Avant une saillie naturelle, il faut s'assurer que les reproducteurs sont indemnes de métrite contagieuse

CHEZ LA JUMENT

La jument paraît en bonne santé.

On observe parfois des pertes vulvaires gris-blanchâtres dans les 2 jours après la saillie, pouvant persister 15 jours.

La jument reste vide, parfois son cycle est un peu raccourci. Sans traitement, la jument peut éliminer d'elle-même la bactérie de son utérus et devenir gestante au bout de quelques cycles. Mais elle restera porteuse de la bactérie au niveau du clitoris pendant plus d'un an, et pourra la transmettre aux autres chevaux, y compris à son poulain. Bien que la durée de portage de la bactérie ne permette en général pas d'atteindre l'âge adulte du poulain, c'est la seule hypothèse permettant d'expliquer que quelques juments ou étalons n'ayant jamais été mis à la reproduction soient retrouvés porteurs.

A L'ECHELLE DU HARAS

Chute de la fertilité globale, avec quelques juments présentant des pertes vulvaires gris-blanchâtres.

DIAGNOSTIC

PRELEVEMENTS

Ils sont réalisés par un vétérinaire sanitaire.



Figure 2 : Écouvillons et supports de transport pour les prélèvements en vue de la recherche de la bactérie *Taylorella equigenitalis*

CHEZ L'ETALON

Il est fait par écouvillonnage de la fosse urétrale.

D'autres sites de prélèvements sont demandés dans certains cas : fourreau, urètre, liquide pré spermatique ou sperme.



Figure 3 : Ecouvillonnage de la fosse urétrale

CHEZ LA JUMENT

- 1 écouvillonnage sur les sinus et la fosse clitoridienne.



METRITE CONTAGIEUSE DES EQUIDES (MCE)



- Dans certains cas, il est également demandé un prélèvement au niveau du col utérin et de la partie profonde du vagin sur chaleur qui pourra être utilisée.

La bactérie étant fragile, le prélèvement doit être placé dans un milieu spécial (Amies charbon) et transporté au laboratoire agréé à l'abri de la lumière, dans les 24 heures pour l'identification par culture, ou 48h si expédition sous couvert du froid positif ou dans les 72 heures pour la recherche par immunofluorescence.



Figure 4 : Ecouvillonnage du sinus clitoridien

EXAMEN DE LABORATOIRE

C'est un examen bactériologique, immuno-logique ou biologique.

Il doit être effectué par un laboratoire agréé et selon des techniques fixées par le laboratoire de référence (ANSES Dozulé).

- Identification de la bactérie après culture. La culture de la bactérie en laboratoire est très longue, il faut attendre au minimum 7 jours avant de donner une réponse négative.
- Identification directe par immuno-fluorescence. Plus de la moitié des laboratoires agréés sont équipés. Réponse en 2 jours, valable seulement dans le cas de résultat négatif (car il peut exister des « faux positifs », 2% des cas). Si le résultat est positif, la confirmation par culture est obligatoire. Il faut donc refaire un prélèvement.
- Identification par PCR (Polymerase chain reaction), méthode biologique d'amplification d'ADN *in vitro*.

TRAITEMENT & PREVENTION

Il est facile et efficace.

JUMENT VIDE

Lavages utérins, administration d'antibiotiques dans l'utérus (selon l'antibiogramme, par exemple : amoxicilline (quelques résistances), colistine, gentamicine à dose identique à celle utilisée par voie générale diluée dans 100 à 200 ml d'eau distillée), et désinfection du clitoris (povidone iodée ou chlorhexidine diluée), une fois par jour pendant 4 jours. La fertilité ultérieure n'est en général pas affectée.



Figure 5 : Lavage-siphonnage de l'utérus

JUMENT PLEINE

Il est indispensable de traiter (transmission possible au poulain lors de la mise-bas), mais pour ne pas risquer de provoquer l'avortement, on se limitera à une désinfection du vagin et du clitoris dans les jours qui précèdent le poulinage (pendant 4 jours).

ETALON

Mettre l'étalon en érection par la présence d'une jument en chaleur. Effectuer 4 interventions à 24 heures d'intervalle (lavages et désinfections de la verge, de la fosse urétrale et du fourreau) en procédant ainsi :

- **Lavage :** eau tiède et savon de Marseille ; rinçage à l'eau tiède avec une douchette.
- **Désinfection :** Chlorhexidine (diluée 1/1000) et Povidone iodée (diluée 1% final) en alternance puis rinçage à l'eau tiède avec la douchette et séchage avec du papier absorbant.
- **Antibiothérapie :** pommade à la gentamicine.



METRITE CONTAGIEUSE DES EQUIDES (MCE)



24 heures après le dernier traitement, effectuer un lavage à l'eau tiède et au savon.

Le traitement est arrêté en cas d'irritation de la verge.

Dans tous les cas, vérifier l'efficacité du traitement par des prélèvements sur plusieurs sites au moins 7 jours après la fin du traitement et renouvelé après 15 jours et de nouveaux examens de laboratoire. L'étalon peut être remis à la reproduction si les premiers résultats sont négatifs.

HYGIENE DE LA MONTE

- Ne pas faire saillir de jument présentant des écoulements vulvaires.
- Ne toucher les organes génitaux des juments et étalons qu'en portant des gants à usage unique (changer de gant entre chaque animal).
- Aucun matériel ne doit entrer en contact direct entre les organes génitaux d'animaux différents.
- Exemples : vagin artificiel individuel pour chaque étalon, mannequin désinfecté entre chaque prélèvement, ou recouvert d'un sac poubelle changé entre chaque cheval, matériel d'insémination à usage unique, bande de queue à usage unique ou désinfectée entre chaque jument...

DEPISTAGE DES REPRODUCTEURS

Recommandé pour les étalons (obligatoire dans certains cas, voir « Réglementation »).

Recommandé pour les juments en monte en main, obligatoire en races Pur-Sang et AQPS.

QUE SE PASSE-T-IL LORS D'UN RESULTAT POSITIF ?

L'équidé concerné est considéré comme « infecté », c'est-à-dire hébergeant la bactérie, et contagieux pour les autres équidés.

Le laboratoire (ou le vétérinaire ou le détenteur) déclare le cas à la Direction Départementale de la Protection des Populations.

La conduite à tenir ensuite n'est réglementée qu'en races Pur-Sang, Trotteur Français et AQPS (voir « Réglementation »).

Dans les autres cas, il est néanmoins fortement conseillé de :

- arrêter la monte et faire des tests de dépistage sur tout le harem concerné,
- traiter tous les animaux chez lesquels la bactérie a été mise en évidence et éventuellement par prudence ceux qui sont potentiellement contaminés,
- contrôler l'efficacité du traitement avant reprise de la monte.

REGLEMENTATION

Depuis 2006, ce sont les stud-books qui fixent les conditions sanitaires que doivent respecter les mâles et les femelles utilisés à la reproduction.

Toutefois, un étalonnier peut réaliser sur ses étalons tous les dépistages qu'il juge nécessaires et en imposer aux juments de leurs harems.

Etalons

- Pour les étalons produisant en races PS, AQPS, TF, AR et Demi-Sang Arabe, SF, AA, Mérens, cheval Corse, Shagya, Poney français de selle, New Forest, Haflinger, Connemara, Welsh et les étalons utilisés en insémination artificielle, quelle que soit la race.
 - Résultat négatif après culture ou immunofluorescence, à partir d'un prélèvement de la fosse urétrale, réalisé chaque année avant la monte et après le 1^{er} décembre de l'année précédente.
 - Le résultat doit être joint à la demande de carnet de saillie pour l'année suivante.

En outre à compter du 1^{er} janvier 2014, il est demandé pour les étalons produisant en races Pur-Sang et AQPS une recherche de Klebsielles et Pseudomonas, sur un prélèvement au niveau de la fosse urétrale.

Nota : Interdiction de monte naturelle pendant la période de récolte pour l'insémination artificielle et pas de monte naturelle depuis 30 jours avant la collecte pour le marché européen.



Mise à jour :
Mai 2014



Auteurs :
I. BARRIER, B. FERRY

METRITE CONTAGIEUSE DES EQUIDES (MCE)



Le dépistage est recommandé aussi pour les boutes-en-train (obligatoire dans le protocole international Pur-Sang), bien que leur rôle dans la transmission n'ait pas été démontré.

Le code de pratique international (« protocole international Pur-Sang ») sont des recommandations communes aux 5 pays signataires (Allemagne, France, Irlande, Italie, Royaume-Uni) : une série d'écouvillonnages, après le 1^{er} janvier et avant le début de la monte, au niveau de l'urètre, de la fosse urétrale, du fourreau, ainsi qu'un prélèvement de liquide pré-éjaculatoire lorsque cela est possible.

▪ Pour les autres races :

Aucune obligation en 2014, pour la monte naturelle.

▪ Exportation de semence vers l'UE :

- Le contrôle consiste en 2 séries de tests à 7 jours d'intervalle, réalisés par culture pendant 7 jours uniquement réalisés sur les 4 sites suivants : fourreau, fosse urétrale, urètre, sperme (ou liquide pré éjaculatoire).
- Sperme réfrigéré :
 - 1/ Si l'étalon donneur réside en permanence dans le centre de collecte agréé et aucun équidé du centre n'entre en contact avec des équidés de statut inférieur : le test ci-dessus doit être effectué avant la première collecte de chaque saison.
 - 2/ Si l'étalon ne réside pas en permanence dans le centre de collecte ou si des équidés du centre sont entrés en contact avec des équidés de statut sanitaire inférieur, le test est effectué au moins une fois par an avant la première collecte de la saison, puis au moins tous les 60 jours.
- Sperme congelé : protocole « sperme réfrigéré » ci-dessus, ou bien : test effectué au moins une fois par an avant la première collecte de la saison, puis pendant la période obligatoire de stockage des doses congelées de 30 jours suivant leur production (prélèvements réalisés sur l'étalon au plus tôt 14 jours et au plus tard 90 jours près la date de collecte du sperme).

Si l'un des tests se révèle positif, l'animal est isolé, et son sperme, collecté depuis le dernier examen négatif, ne peut faire l'objet d'échanges. Il en est de même pour le sperme de tous les autres équidés du centre.

Juments

Obligatoire uniquement pour les juments saillies par un étalon produisant en races Pur-Sang et AQPS, ainsi que pour les Arabes et Anglo-Arabs course respectant le protocole sanitaire « label course », sauf si l'étalon est exploité en insémination artificielle : Protocole des Stud-books Pur-Sang et AQPS :

- Résultat négatif sur un prélèvement par écouvillonnage des sinus clitoridiens et/ou fosse clitoridienne, avant toute saillie et après le 1^{er} janvier de l'année en cours.

En outre à compter du 1^{er} janvier 2014, les juments doivent également satisfaire à une épreuve de diagnostic bactériologique de la présence de Klebsielles et Pseudomonas, par écouvillonnage des sinus clitoridiens et/ou fosse clitoridienne.

Nota : Toutes les juments, qu'elle que soit la race, saillies à un étalon Pur-Sang ou AQPS approuvé à produire en race Pur-Sang ou AQPS doivent satisfaire à ces conditions sanitaires.

Le protocole sanitaire du Stud-book correspond au suivi minimal obligatoire en France. Toutefois certains haras de Pur-Sang en France réclament, pour les juments venant à la saillie de leurs étalons, l'application du protocole international ci-dessous : Code de pratique international : « protocole international Pur-Sang ».

▪ Juments « à bas risque » :

- Chez la jument pleine et la jument suitée : après le 1^{er} janvier et avant la saillie ou le passage à la barre, à moins de 30 jours du poulinage ou après le poulinage :
 - 1 écouvillonnage sur les sinus et la fosse clitoridienne,
 - 1 prélèvement au niveau du col utérin et de la partie profonde du vagin sur chaleur qui pourra être utilisée.
- Chez la jument vide ou maiden : après le 1^{er} janvier et avant la saillie ou le passage à la barre :
 - 1 écouvillonnage sur les sinus et la fosse clitoridienne,
 - 1 prélèvement cervical profond sur chaleur qui pourra être utilisée.

Pour l'exportation, l'analyse doit être effectuée uniquement par culture.

▪ Juments « non considérées comme à bas risque » :

Il s'agit des juments :



Mise à jour :
Mai 2014



Auteurs :
I. BARRIER, B. FERRY

METRITE CONTAGIEUSE DES EQUIDES (MCE)



- qui ont visité un établissement sur lequel la MCE a été isolée pendant les 12 derniers mois,
- en provenance des Etats-Unis et du Canada et les juments en provenance de France, Allemagne, Irlande, Italie et Royaume-Uni qui ont été saillies pendant la dernière saison de monte par des étalons résidant en dehors de ces pays,
- qui sont allées dans des pays autres que France, Allemagne, Irlande, Italie et Royaume-Uni pendant les 12 derniers mois.

Ces juments doivent subir 2 écouvillonnages à au moins 7 jours d'intervalle, sur les sinus et la fosse clitoridiens, ainsi qu'un prélèvement cervical au moment d'une chaleur.

Elles doivent être isolées à l'arrivée dans le haras et ne peuvent être saillies qu'après des résultats négatifs à toutes les analyses, par culture uniquement.

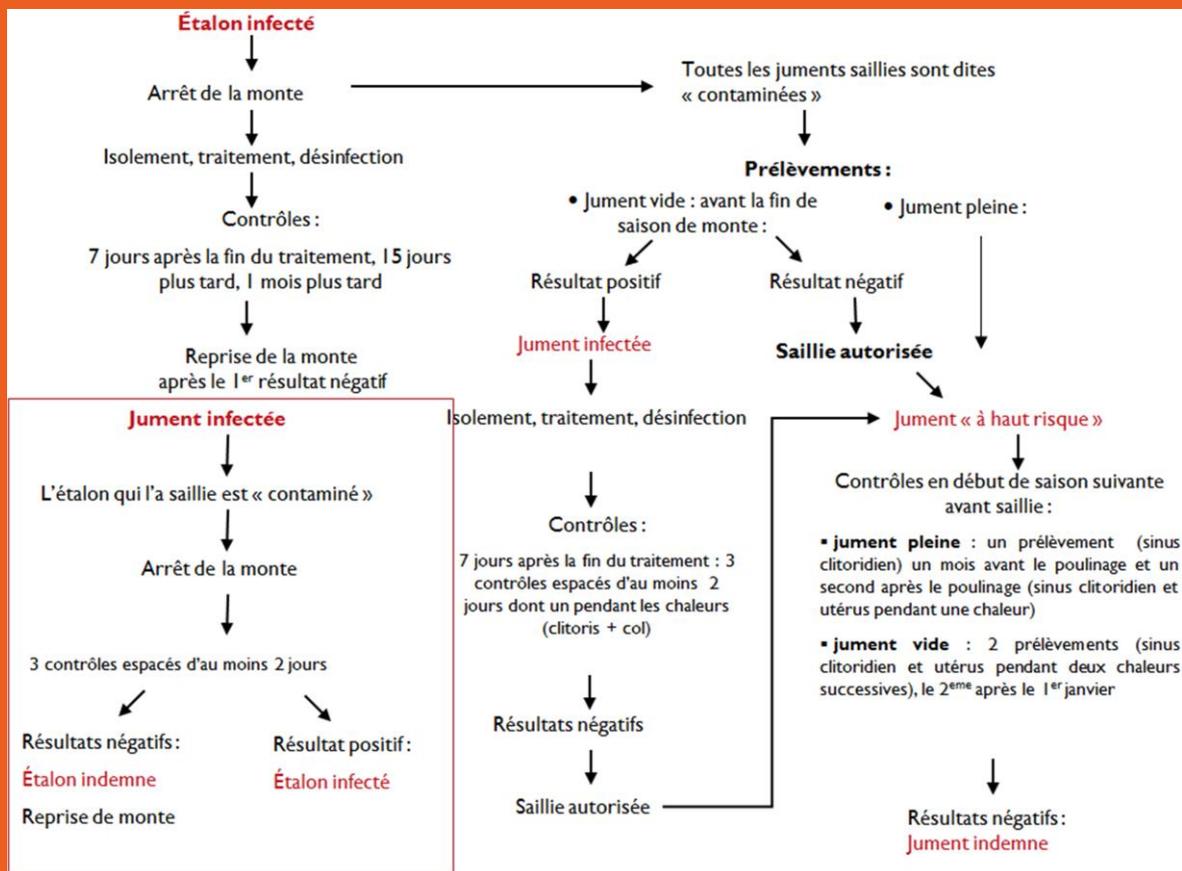
▪ Juments « à haut risque » :

Il s'agit des juments :

- ayant été positives à la MCE au cours des 2 dernières années et qui n'ont pas été saillies depuis,
- saillies dans les 2 dernières années par un étalon contaminé ou infecté.

Elles doivent être isolées à l'arrivée dans le haras et ne peuvent être saillies qu'après des résultats négatifs à toutes les analyses, par culture uniquement, selon le même protocole que les juments « non considérées comme à bas risque ».

Gestion des cas positifs (annexe sanitaire du Stud-Book Pur-Sang)



Les poulains (mâles et femelles) nés de juments infectées doivent également être soumis à un dépistage avant l'âge de 3 mois.



Mise à jour :
Mai 2014



Auteurs :
I. BARRIER, B. FERRY

METRITE CONTAGIEUSE DES EQUIDES (MCE)



Sur ce schéma, la jument considérée « à haut risque » le reste pendant la saison de monte suivante.

Les poulains (mâles et femelles) nés de juments infectées doivent également être soumis à un dépistage avant l'âge de 3 mois : 2 prélèvements à au moins 2 jours d'intervalle, pour les pouliches au niveau des sinus clitoridiens, pour les mâles au niveau de la fosse urétrale.

▪ Protocole international :

Etalons : 3 écouvillonnages de la verge à 7 jours d'intervalle, effectués au moins 7 jours après la fin du traitement, avec des résultats négatifs.

Puis faire subir aux 3 premières juments saillies : 3 écouvillonnages sur les sinus et la fosse clitoridiens, à au moins 7 jours d'intervalle, le premier 2 jours après la saillie.

La récupération du statut indemne n'est obtenue que si tous les résultats sont négatifs.

Juments : 7 jours après la fin du traitement, faire procéder à 3 séries de prélèvements, à au moins 7 jours d'intervalle, sur les sinus et la fosse clitoridiens, suivis de 3 prélèvements cervicaux sur les 3 chaleurs suivantes. Les juments ne peuvent être saillies que si les résultats de tous les contrôles sont négatifs.

Foals nés de mère infectée : ils doivent être écouvillonnés 3 fois à au moins 7 jours d'intervalle et avant l'âge de 3 mois, pour les pouliches sur la fosse clitoridienne, pour les mâles sur le fourreau et l'extrémité du pénis.



Mise à jour :
Mai 2014